



- Légende :**
- Limite de zone et de secteur
  - ▨ Espace Boisé Classé à conserver, à protéger ou à créer
  - ▨ Espaces Verts Protégés
  - ⊙ Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts
  - ⊙ Emplacement réservé pour sentier piétonnier
  - ⊙ Emplacement réservé pour collecteur, exutoire et fosse de colature
  - ▭ Secteur de mixité sociale (L.123-1-5 II 4° du C.U.)
  - ▭ Périimètre d'Orientation d'aménagement et de programmation
  - ▭ Zone non oedificandi
  - ▭ Marge de recul
  - ▭ Polygones d'implantations en secteur UDI/UDE Gouu et Cap Bénat
  - ▭ Périimètre de hauteurs différenciées
  - ▭ Prescriptions paysagères

- Éléments protégés au titre du L. 123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme :**
- 3 Numéro de l'élément
  - Axe de composition
  - ▭ Zone non oedificandi
  - 88888 Alignement
  - ⊙ Ripisylve

- Plan de prévention du risque inondation :**
- ▭ PPRI zone R1 (hauteur d'eau > 2m)
  - ▭ PPRI zone R2 - zone d'expansion de crues
  - ▭ PPRI zone S1 (hauteur d'eau inférieure ou égale à 1m et où la vitesse de l'eau est < 0.50m/s)

